



Extrait de procès-verbal

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Papineau tenue le mercredi 19 mai 2021, à 18h00, par vidéoconférence conformément à l'arrêté ministériel émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le 6 janvier 2021, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Jean-Marc Chevalier, représentant de la Municipalité de Boileau, Pierre Labonté, maire de la Municipalité de Bowman, Gilles Tremblay, maire de la Municipalité de Chénéville, David Pharand, maire de la Municipalité de Duhamel, François Clermont, maire de la Municipalité de Fassett, Louis Venne, maire de la Municipalité de Lac-des-Plages, Jean-Paul Descoeurs, maire de la Municipalité de Lac-Simon, Alain Gamache, maire de la Municipalité de Canton de Lochaber, Pierre Renaud, maire de la Municipalité de Lochaber Partie-Ouest, Renée Giroux, représentante de la Municipalité de Mayo, Martin Deschênes, maire de la Municipalité de Montebello, Stéphane Séguin, maire de la Municipalité de Montpellier, Michael Kane, maire de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry, Gilbert Dardel, maire de la Municipalité de Namur, François Gauthier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, Christian Pilon, maire de la Municipalité de Plaisance, Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon, Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin, Hugo Desormeaux, maire de la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk, André Bélisle, maire de la Municipalité de Saint-Sixte, Robin Pilon, représentant de la Ville de Thurso, et Roland Montpetit, maire de la Municipalité de Val-des-Bois.

Formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

FONDS RÉGION ET RURALITÉ (FRR) – VOLET « SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE » (VOLET 4) – FORMATION DU COMITÉ

2021-05-095

ATTENDU que le Volet 4 du Fonds Région et Ruralité (FRR) vise à soutenir des territoires affichant une plus faible vitalité économique et se décline en deux portions complémentaires;

ATTENDU que ce programme se divise en deux volets dont celui faisant référence aux ententes de vitalisation avec des MRC. Toutes les MRC qui ne figurent pas dans le cinquième quintile, mais qui affichent un IVE inférieur à -5 ou qui comptent au moins trois localités Q5 selon l'IVE de 2016, sont aussi admissibles à une aide;

ATTENDU que selon l'Indice de vitalisation économique de 2016, neuf municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau se situent au cinquième quintile soit Boileau, Bowman, Duhamel, Lac-des-Plages, Montpellier, Namur, Notre-Dame-de-la-Paix, Saint-Émile-de-Suffolk et Val-des-Bois;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) versera à la MRC un montant de 301 670 \$ par an pour une durée de cinq (5) ans par l'entremise du FRR volet 4 pour réaliser le plan d'action défini dans le cadre de l'entente de vitalisation conclue entre les parties concernées, ce qui représente un investissement total de 1 508 350 \$ sur le territoire;



Municipalité régionale de comté de Papineau
Extrait du livre des délibérations
Séance régulière du Conseil des maires
Tenue le 19 mai 2021

ATTENDU que conformément à la procédure privilégiée par le MAMH, la MRC de Papineau ainsi que les municipalités locales concernées doivent former un comité de vitalisation en collaboration avec les neuf (9) municipalités ciblées ainsi que les représentants du MAMH;

ATTENDU la composition dudit comité proposée, telle que déposée à titre d'annexe à la présente résolution, conformément aux exigences du MAMH;

ATTENDU que les membres du comité de vitalisation sont soumis à des règles d'éthique et de déontologie encadrant leur fonction, notamment au regard de l'intégrité, de l'impartialité, et de la confidentialité, d'une façon substantiellement équivalente aux principes d'éthique et aux règles générales de déontologie prévues au chapitre II du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-30, R.1);

Il est proposé par M. le conseiller Louis Venne
appuyé par M. le conseiller David Pharand
et résolu unanimement

QUE:

Le Conseil des maires de la MRC de Papineau autorise la formation du Comité vitalisation dédié aux travaux réalisés dans le cadre de l'Entente de vitalisation conclue avec les municipalités locales concernées et le MAMH conformément aux modalités établies et liées au Fonds Région et Ruralité volet 4 (FRR4);

QUE :

Le Conseil des maires confirme la composition dudit comité en fonction de la liste disposée à l'annexe 1 de la présente résolution, laquelle inclut la nomination d'un(e) représentant(e) et d'un substitut pour chaque municipalité locale signataire de l'entente, la MRC et le MAMH;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.



Municipalité régionale de comté de Papineau
Extrait du livre des délibérations
Séance régulière du Conseil des maires
Tenue le 19 mai 2021

Copie authentique
Ce 25 mai 2021

Roxanne Lauzon
Secrétaire-trésorière et directrice générale

(sujet à ratification lors de la prochaine assemblée)

Copie authentique